



Litige concernant la réalisation de travaux par le locataire

Par **spacelullaby**, le **07/01/2011** à **16:43**

Bonjour,

Ma grand mère est propriétaire des murs d'un local commercial (restaurant). Les anciens locataires ont vendu leur fonds de commerce et les nouveaux locataires en place (bail déjà signé) ont entièrement refait le parquet du local sous prétexte qu'il était près de s'effondrer ce qui est aujourd'hui impossible de vérifier puisque les travaux ont été exécutés sans que ma grand mère soit au courant et donc sans l'avoir prévenue au préalable.

Les nouveaux locataires ont donc eux-même choisis les entrepreneurs et ont fait exécuter les travaux pour un montant très élevé. Ma grand mère reçoit aujourd'hui une lettre de leur avocat lui demandant de régler le montant des travaux ainsi qu'une indemnité parce que du coup les locataires n'ont pas pu ouvrir leur restaurant à la date qu'ils prévoyaient au départ.

Ma grand mère est-elle obligée de payer cette somme ? quels sont ses recours ?

Merci de vos réponses